

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
SECONDAIRE SPECIALISE DE LA REPUBLIQUE D'OUZBEKISTAN**

UNIVERSITE D'ETAT DES LANGUES DU MONDE

FACULTE DES LETTRES FRANÇAISES

O'rinov Olimjon Kholniyazovich

PRESENTATION

Les conditions historiques de la période ancienne

Tachkent - 2013

TABLE DE MATIERES

- 1. LA NAISSANCE DU FRANÇAIS**
- 2. L'EXPANSION DU FRANÇAIS**
- 3. CONCLUSION**
- 4. BIBLIOGRAPHIE**

1. La naissance du français.

On situe la naissance du français vers le IXe siècle, alors qu'il faut attendre le Xe ou le XIe siècle pour l'italien, l'espagnol ou l'occitan. Mais ce français naissant n'occupait encore au IXe siècle qu'une base territoriale extrêmement réduite et n'était parlé que dans les régions d'Orléans, de Paris et de Senlis par les couches supérieures de la population. Le peuple parlait, **dans le Nord**, diverses variétés d'oïl: le françois dans la région de l'Ole-de-France, mais ailleurs c'était le picard, l'artois, le wallon, le normand ou l'anglo-normand, l'orléanais, le champenois, etc. Il faut mentionner aussi le breton dans le Nord-Ouest. Les rois de France, pour leur part, parlaient encore le francique (une langue germanique) tout en utilisant le latin comme langue seconde pour l'écrit. A cette époque, les gens du peuple étaient tous unilingues et parlaient l'un ou l'autre des nombreux dialectes alors en usage en France. Seuls les «lettrés» écrivaient en «latin d'Eglise» appelé alors le «latin des lettrés» et communiquaient entre eux par cette langue. **Dans le Sud**, la situation était toute différente dans la mesure où cette partie méridionale du royaume, qui correspondait par surcroît à la Gaule la plus profondément latinisée, avait été longtemps soumise à la domination wisigothe plutôt qu'aux Francs. Les variétés d'oc, plus proches du latin, étaient donc florissantes (provençal, languedocien, gascon, limousin, etc.), surtout que l'influence linguistique wisigothe avait été quasiment nulle, sauf dans la toponymie. Dès le Xe siècle, le catalan se différencie de l'occitan par des traits particuliers; en même temps, le basque était parlé dans les hautes vallées des Pyrénées. Quant aux langues franco-provençales du **Centre-Est**, elles correspondaient plus ou moins à des anciennes possessions des Burgondes, puis de l'empereur du Saint Empire romain germanique. Bref, à l'aube du Xe siècle, l'aire des grands changements distinguant les aires d'oïl, d'oc et franco-provençale étaient terminées, mais non la fragmentation dialectale de chacune de ces aires, qui ne faisait que commencer. Soulignons qu'on employait au singulier «langue d'oïl» ou «langue d'oc» pour désigner les langues du Nord et du

Sud, car les gens de l'époque considéraient qu'il s'agissait davantage de variétés linguistiques mutuellement compréhensibles que de langues distinctes.

Hugues Capet (987-996). En mai 987, Louis V, le roi carolingien de la Francie occidentale était décédé subitement dans un accident de chasse en ne laissant aucun héritier direct. Le 1er juin, les grands seigneurs du royaume se réunir à Senlis pour élire un successeur au trône de la Francie occidentale. L'aristocratie franque élit **Hugues Ier** qui était sacré quelques jours plus tard, le dimanche 3 juillet 987, dans la cathédrale de Noyon. Il était surnommé aussitôt le «roi à chape» en raison de son titre d'abbé laïc qu'il détenait dans les nombreuses «chapes» ecclésiastiques - la chape (la «capa» ou cape) étant le manteau à capuchon que portaient les abbés -, d'où le terme **Capet**. Avant d'être couronné «roi des Francs» (rex Francorum), Hugues Ier était un puissant seigneur respecté; il était comte de Paris, comte d'Orléans, duc des Francs et marquis de Neustrie (nord-ouest de la France sans la Bretagne), et possédait de nombreuses seigneuries laïques et abbayes (Saint-Martin-de-Tours, Marmoutier, Saint-Germain-des-Prés et Saint-Denis). Ses alliances familiales avaient favorisé son élection comme «roi des Francs» par l'aristocratie: il était frère d'Othon (duc de Bourgogne), beau-frère de Richard (duc de Normandie), et gendre de Guillaume III Tête d'Etupe (duc d'Aquitaine), depuis son mariage en 970 avec la princesse Adélaïde, la fille de Guillaume III. C'est avec l'avènement de Hugues Capet (en 987) que le premier roi de France (encore désigné comme le «roi des Francs») en venait à parler comme langue maternelle la langue romane vernaculaire (plutôt que le germanique), ce qui sera appelé plus tard comme étant le *françois* ou *françoys* (prononcé [franswe]). Dans le système féodal de l'époque, la France était dirigée par une vingtaine de seigneurs territoriaux, descendants de fonctionnaires ou de guerriers carolingiens, qui détenaient des pouvoirs considérables parfois supérieurs à ceux du roi, comme c'était le cas, par exemple dans le Nord, avec les comtes de Flandre et les ducs de Normandie, à l'est avec les ducs de Bourgogne et, au sud, avec les ducs d'Aquitaine. En raison des invasions étrangères, ces seigneurs avaient obtenu du roi de vastes territoires en échange de leurs services. La légitimité de Hugues Capet était alors relativement fragile. Par exemple, lorsqu'il s'opposait à son vassal Adalbert de

Périgord qui refusait de lever le siège de Tours, le roi lui demandait: «Qui t'as fait comte?» Et le vassal de lui répondre: «Qui t'as fait roi?» Hugues Ier sera le fondateur de la dynastie des Capétiens et s'appuiera sur des règles d'hérédité, de primogéniture (priorité de naissance) et d'indivisibilité des terres domaniales. C'est donc Hugues Capet qui remplaçait la monarchie élective en vigueur sous les derniers Carolingiens en une monarchie héréditaire. D'ailleurs, Hugues Capet avait fait élire et sacrer son fils aîné Robert quelques mois après sa propre élection, soit le 25 décembre 987. La dynastie des Capétiens réussit à renforcer ainsi l'autorité royale et entreprit la tâche d'agrandir ses domaines. Contrairement aux rois précédents qui transportaient leur capitale d'une ville à l'autre, les Capétiens se fixaient à Paris.

Ce n'est qu'en 1119 que le roi **Louis VI le Gros** (qui régna de 1108 à 1137), un descendant de Hugues Capet, se proclamait, dans une lettre au pape Calixte II «roi de France» (rex Franciai), plus précisément «roi de la France», non plus des Francs, et «fils particulier de l'Eglise romaine». C'est le premier texte où il est fait référence au mot **France**. D'où le mot français (et «françois» ou «françoys»). En réalité, c'est le mot **françois** ou **françoys** (prononcé [franswe]) qui était attesté à l'époque, le mot francien ayant été créé en 1889 par le philologue Gaston Paris pour faire référence au «français de l'Ole-de-France» du XIIIe siècle, par opposition au picard, au normand, au bourguignon, au poitevin, etc. Mais il faut aussi considérer qu'au début du XIIIe siècle le terme **françois** ou **françoys** désignait autant la langue du roi que le parler de l'Ole-de-France ou même toute autre variété d'oïl (picard, champenois, normand, etc.). Autrement dit, la notion de «françoys» recouvrait une réalité linguistique encore assez floue. Les mots **France**, **Franc** et **françoys** étaient souvent utilisés de façon interchangeable¹, que ce soit pour désigner le pays, le pouvoir ou la langue du pouvoir. Dans les conditions féodales, les divergences qui existaient déjà entre les parlers locaux se développaient et s'affirmaient. Chaque village ou chaque ville avait son parler distinct: la langue évoluait partout librement, sans contrainte. Ce que nous appelons aujourd'hui l'ancien français correspondait à un certain nombre de variétés

¹ Dauzat A. L'histoire de la langue française. 1956, p. 156

linguistiques essentiellement orales, hétérogènes géographiquement, non normalisées et non codifiées. Les dialectes se multipliaient et se divisaient en trois grands ensembles assez nettement individualisés, comme on les retrouve encore aujourd'hui: les **langues d'oïl** au nord, les **langues d'oc** au sud, le **franco-provençal** en Franche-Comté, en Savoie, au Val-d'Aoste (Italie) et dans l'actuelle Suisse romande. L'une des premières attestations de l'expression langue d'oc est attribuée à l'écrivain florentin Dante Alighieri (1265-1321. Dans son *De Vulgari Eloquentia* («De l'éloquence vulgaire») rédigé vers 1305 en latin, celui-ci classait les trois langues romanes qu'il connaissait d'après la façon de dire **oui** dans chacune d'elles (par exemple, **oïl**, **oc**, **si**), d'où la distinction «langue d'oc» (< lat. **hoc**) au sud et «langue d'oïl» (< lat. **hoc ille**) au nord, pour ensuite désigner les parlers italiens (sm < lat. **sic**). Le célèbre Florentin distinguait dans leur façon de dire «**oui**» les trois grandes branches des langues romanes (issues du latin) connues: «Nam alii Oc; alii Oil, alii SM, affirmando loquuntur, ut puta Yispani, Franci et Latini», ce qui signifie «les uns disent oc, les autres oïl, et les autres si, pour affirmer, par exemple, comme les Espagnols, les Français et les Latins».

Bien que le français («françoys») n'était pas encore une langue officielle (c'était le latin à l'écrit), il était néanmoins utilisé comme **langue véhiculaire** par les couches supérieures de la société et dans l'armée royale qui, lors des croisades, le portait en Italie, en Espagne, à Chypre, en Syrie et à Jérusalem. La propagation de cette variété linguistique se trouvait favorisée par la grande mobilité des Français: les guerres continuelles obligeaient des transferts soudains de domicile, qui correspondaient à un véritable nomadisme pour les soldats, les travailleurs manuels, les serfs émancipés, sans oublier les malfaiteurs et les gueux que la misère générale multipliait. De leur côté, les écrivains, ceux qui n'écrivaient plus en latin, cessaient en même temps d'écrire en champenois, en picard ou en normand pour privilégier le «françoys». Cette langue «françoise» du Moyen Âge ne paraît pas comme du «vrai français» pour les francophones du XXI^e siècle. Il faut passer par la traduction, tellement cette langue, dont il n'existe que des témoignages écrits nécessairement déformés par rapport à la langue parlée, demeure différente de celle de notre époque. Les étudiants

anglophones des universités ont moins de difficultés à comprendre cet ancien français que les francophones eux-mêmes, la langue anglaise étant bien imprégnée de cette langue! Voici un texte d'ancien français rédigé vers 1040 et extrait de La vie de saint Alexis. Dans ce document, Alexis renonce à sa femme, à sa famille et à la «vie dans le monde» pour vivre pauvre et chaste. C'est l'un des premiers textes écrits en ancien français qui nous soit parvenu. Il s'agit ici d'un petit extrait d'un poème de 125 strophes. Ce n'est donc pas une transcription fidèle de la langue parlée du XI^e siècle, même s'il faut savoir que la graphie était relativement phonétique et qu'on prononçait toutes les lettres:

Ancien français

1. bons fut li secles al tens ancïenur
2. quer feit iert e justise et amur,
3. si ert creance, dunt ore n'i at nul prut;
4. tut est mæz, perdut ad sa colur:
5. ja mais n'iert tel cum fut as anceisurs.
6. al tens Nüé et al tens Abraham
7. et al David, qui Deus par amat tant,
8. bons fut li secles, ja mais n'ert si vaillant;
9. velz est e frailes, tut s'en vat remanant:
10. si'st ampairet, tut bien vait remanant
11. puis icel tens que Deus nus vint salver
12. nostra anceisur ourent cristïentet,
13. si fut un sire de Rome la citet:
14. rices hom fud, de grant nobilitet;
15. pur hoc vus di, d'un son filz voil parler.
16. Eufemïen -- si out annum li pedre --
17. cons fut de Rome, des melz ki dunc ieret;
18. sur tuz ses pers l'amat li emperere.
19. dunc prist muiler vaillante et honurede,
20. des melz gentils de tuta la cuntretha
21. puis converserent ansemble longament,
22. n'ourent aamfant peiset lur en forment
23. e deu apelent andui parfitement:
24. e Reis celeste, par ton cumandement
25. amfant nus done ki seit a tun talent.

Français contemporain

1. Le monde fut bon au temps passé,
2. Car il y avait foi et justice et amour,
3. Et il y avait crédit ce dont maintenant il n'y a plus beaucoup;
4. Tout a changé, a perdu sa couleur:
5. Jamais ce ne sera tel que c'était pour les ancêtres.
6. Au temps de Noé et au temps d'Abraham
7. Et a celui de David, lesquels Dieu aima tant.
8. Le monde fut bon, jamais il ne sera aussi vaillant;
9. Il est vieux et fragile, tout va en déclinant:
10. Tout est devenu pire, bien va en déclinant
11. Depuis le temps où Dieu vint nous sauver
12. Nos ancêtres eurent le christianisme.
13. Il y avait un seigneur de Rome la cité:
14. Ce fut un homme puissant, de grande noblesse;
15. Pour ceci je vous en parle, je veux parler d'un de ses fil
16. Eufemïen -- tel fut le nom du père --
17. Il fut comte de Rome, des meilleurs qui alors y étaient
18. L'empereur le préféra a tous ses pairs.
19. Il prit donc une femme de valeur et d'honneur,
20. Des meilleurs païens de toute la contrée.
21. Puis ils parlèrent ensemble longuement.
22. Qu'ils n'eurent pas d'enfant; cela leur causa beaucoup de peine.
23. Tous les deux ils en appellent a Dieu parfaitement
24. «O! Roi céleste, par ton commandement,
25. Donne-nous un enfant qui soit selon tes désir.

Pour un francophone contemporain, il ne s'agit pas d'un texte français, mais plutôt d'un texte qui ressemble au latin. Pourtant, ce n'est plus du latin, mais du français, un français très ancien dont les usages sont perdus depuis fort longtemps.

2. L'expansion du français.

Au cours du Xe siècle, les rois étaient souvent obligés de mener une vie itinérante sur leur petit domaine morcelé et pauvre. Incapable de repousser les envahisseurs vikings (ces «hommes du Nord» — Northmans — venus de la Scandinavie), Charles III le Simple leur concédait en 911 une province entière, la Normandie. Le traité de Saint-Clair-sur-Epte cédait au chef Rollon le comté de Rouen, qui deviendra le duché de Normandie. En échange, Rollon s'engageait à bloquer les incursions vikings menaçant le royaume des Francs et demeurait vassal du roi et devenait chrétien en 912 en la cathédrale de Rouen sous le nom de Robert (Robert Ier le Riche).

L'assimilation des Vikings. Les Vikings de Normandie, comme cela avait été le cas avec les Francs, perdaient graduellement leur langue scandinave, le vieux norrois apparenté au danois. Dans leur duché, désormais libérés de la nécessité de piller pour survivre, les Vikings devenaient sédentaires et fondaient des familles avec les femmes du pays. Celles-ci parlaient ce qu'on appellera plus tard le normand, une langue romane qu'elles ont apprise naturellement à leurs enfants. On estime que la langue des Vikings, encore vivante à Bayeux au milieu du Xe siècle, n'a pas survécu bien longtemps au-delà de cette date. Autrement dit, l'assimilation des vainqueurs vikings s'est faite rapidement et sans trop de problèmes. L'héritage linguistique des Vikings se limite à moins d'une cinquantaine de mots, presque exclusivement des termes maritimes: *cingler, griller, flâner, crabe, duvet, hauban, hune, touer, turbot, guichet, marsouin, bidon, varech, homard, harfang*, etc. Moins d'un siècle après leur installation en Normandie, ces anciens Vikings, devenus des Normands, prenaient de l'expansion et partaient chercher fortune par petits groupes en Espagne en combattant les Maures aux côtés des rois chrétiens du Nord (1034-1064), ainsi qu'en Méditerranée, en Italie du Sud et en Sicile, jusqu'à Byzance, en Asie mineure et en «Terre Sainte» lors des croisades. Partout, les Normands répandaient le français hors de France.

Les prétentions à la couronne anglaise. De plus, le duc de Normandie est devenu plus puissant que le roi de France avec la conquête de l'Angleterre. Rappelons

que les Normands étaient depuis longtemps en contact avec l'Angleterre; ils occupaient la plupart des ports importants face à l'Angleterre à travers la Manche. Cette proximité entraînait des liens encore plus étroits lors du mariage en 1002 de la fille du duc Richard II de Normandie, Emma, au roi Ethelred II d'Angleterre. À la mort d'Edouard d'Angleterre en 1066, son cousin, le duc de Normandie appelé alors Guillaume le Bâtard - il était le fils illégitime du duc de Normandie, Robert le Magnifique, et d'Arlette, fille d'un artisan préparant des peaux - décidait de faire valoir ses droits sur le trône d'Angleterre. C'est par sa parenté avec la reine Emma (décédée en 1052) que Guillaume, son petit-neveu, prétendait à la couronne anglaise. Selon les anciennes coutumes scandinaves, les mariages dits en normand à la danesche manere («à la danoise») désignaient la bigamie pratiquée par les Vikings implantés en Normandie et, malgré leur conversion officielle au christianisme, certains Normands avaient plusieurs femmes. Or, les enfants nés d'une frilla, la seconde épouse, étaient considérés comme parfaitement légitimes par les Normands, mais non par l'Eglise. Autrement dit, Guillaume n'était «bâtard» qu'aux yeux de l'Eglise, car il était légalement le successeur de son père, Robert le Magnifique (v. 1010-1035).

La bataille de Hastings (14 octobre 1066). Avec une armée de 6000 à 7000 hommes, quelque 1400 navires (400 pour les hommes et 1000 pour les chevaux) et... la bénédiction du pape, Guillaume II de Normandie débarquait dans le Sussex, le 29 septembre, puis se déplaçait autour de Hastings où devait avoir lieu la confrontation avec le roi Harold II. Mais les soldats de Harold, épuisés, venaient de parcourir 350 km à pied en moins de trois semaines, après avoir défait la dernière invasion viking à Stamford Bridge, au centre de l'Angleterre, le 25 septembre 1066. Le 14 octobre, lors de la bataille de Hastings, qui ne durait qu'une journée, Guillaume réussit à battre Harold II, lequel était même tué. Le duc Guillaume II de Normandie, appelé en Angleterre «William the Bastard» (Guillaume le Bâtard), est devenu ainsi «**William the Conqueror**» (Guillaume le Conquérant). Le jour de Noël, il était couronné roi en l'abbaye de Westminster sous le nom de Guillaume Ier d'Angleterre.

Les nouveaux maîtres et la langue. Le nouveau roi s'imposa progressivement comme maître de l'Angleterre durant les années qui suivent. Il évinçait la noblesse anglo-saxonne qui ne l'avait pas appuyé et favorisa ses barons normands et élimina aussi les prélats et les dignitaires ecclésiastiques anglo-saxons en confiant les archevêchés à des dignitaires normands. On estime à environ 20 000 le nombre de Normands qui se fixaient en Angleterre à la suite du Conquérant. Par la suite, Guillaume Ier (1066-1087) exerçait sur ses féodaux une forte autorité et est devenu le roi le plus riche et le plus puissant d'Occident. Après vingt ans de règne, l'aristocratie anglo-saxonne était complètement disparue pour laisser la place à une élite normande, tandis qu'il n'existait plus un seul Anglais à la tête d'un évêché ou d'une abbaye. La langue anglaise prit du recul au profit du franco-normand. Guillaume Ier d'Angleterre et les membres de sa cour parlaient une variété de français appelé aujourd'hui le franco-normand (ou anglo-normand), un «françois» teinté de mots nordiques apportés par les Vikings qui avaient, un siècle auparavant, conquis le nord de la France. A partir de ce moment, le mot normand a perdu son sens étymologique d'«homme du Nord» pour désigner un «habitant du duché de Normandie». La conséquence linguistique de Guillaume le Conquérant était d'imposer le franco-normand, considéré comme du «françois» plus local, dans la vie officielle en Angleterre. Alors que les habitants des campagnes et la masse des citadins les plus modestes parlaient l'anglo-saxon, la noblesse locale, l'aristocratie conquérante, ainsi que les gens d'Eglise et de justice, utilisaient oralement le franco-normand, mais le clergé, les greffiers, les savants et les lettrés continuaient pour un temps d'écrire en latin.

Le françois de France, pour sa part, acquit également un grand prestige dans toute l'Angleterre aristocratique. En effet, comme tous les juges et juristes étaient recrutés en France, le «françois» de France est devenu rapidement la langue de la loi et de la justice¹, sans compter que de nombreuses familles riches et/ou nobles envoyaient leurs enfants étudier dans les villes de France. Le premier roi de la dynastie des Plantagenêt, Henri II, du fait de son mariage avec Aliénor d'Aquitaine en

¹ Wartburg, Walter von, Evolution et structure de la langue française, 1970, p. 95

1152, englobait, outre l'Irlande et l'Ecosse, plus de la moitié occidentale de la France. Bref, Henri II gouvernait un royaume allant de l'Ecosse aux Pyrénées: c'était la plus grande puissance potentielle de l'Europe. Par la suite, Philippe Auguste reprit aux fils d'Henri II, Richard Coeur de Lion et Jean sans Terre, la majeure partie des possessions françaises des Plantagenêt (Normandie, Maine, Anjou, Touraine, Poitou, Aquitaine, Limousin et Bretagne). A ce moment, toute la monarchie anglaise parlait «françois», et ce, d'autant plus que les rois anglais épousaient uniquement des princesses françaises (toutes venues de France entre 1152 et 1445). Il faut dire aussi que certains rois anglais passaient plus de temps sur le continent qu'en Grande-Bretagne. Ainsi, Henri II passa 21 ans sur le continent en 34 ans de règne. Lorsque, en 1259, Henri III d'Angleterre renonçait officiellement à la possession de la Normandie, la noblesse anglaise eut à choisir entre l'Angleterre et le Continent, ce qui contribua à marginaliser le franco-normand au profit, d'une part, du français parisien, d'autre part, de l'anglais.

Au cours du XIIe siècle, on commençait à utiliser le «françois» à l'écrit, particulièrement dans l'administration royale, qui l'employait parallèlement au latin. Sous Philippe Auguste (1165-1223), le roi de France avait considérablement agrandi le domaine royal: après l'acquisition de l'Artois, c'était la Normandie, suivie de la Touraine, de l'Anjou et du Poitou. C'est sous son règne que se développait l'administration royale avec la nomination des baillis dans le nord du pays, des sénéchaux dans le Sud. Mais c'est au XIIIe siècle qu'apparurent des oeuvres littéraires en «françois». A la fin de ce siècle, le «françois» s'écrivait en Italie (en 1298, Marco Polo rédigea ses récits de voyages en françois), en Angleterre (depuis la conquête de Guillaume le Conquérant), en Allemagne et aux Pays-Bas. Evidemment, le peuple ne connaissait rien de cette langue, même en Ile-de-France (région de Paris où les locaux continuaient de subsister).

Lorsque Louis IX (dit «saint Louis») accédait au trône de France (1226-1270), l'usage du «françois» de la Cour avait plusieurs longueurs d'avance sur les autres parlers en usage. Au fur et à mesure que s'affermissait l'autorité royale et la centralisation du pouvoir, la langue du roi de France gagnait du terrain,

particulièrement sur les autres variétés d'oïl. Mais, pour quelques siècles encore, le latin gardera ses prérogatives à l'écrit et dans les écoles.

De fait, après plusieurs victoires militaires royales, ce françois prit le pas sur les autres langues d'oïl (orléanais, champenois, angevin, bourbonnais, gallo, picard, etc.) et s'infiltra dans les principales villes du Nord avant d'apparaître dans le Sud. A la fin de son règne, Louis IX était devenu le plus puissant monarque de toute l'Europe, ce qui allait assurer un prestige certain à sa langue, que l'on appelait encore le françois.

A l'époque de l'ancien français (françois), les locuteurs semblent avoir pris conscience de la diversité linguistique des parlers du nord de la France. Comme les parlers d'oïl différaient quelque peu, ils étaient généralement perçus comme des variations locales d'une même langue parce que de village en village chacun se comprenait. Thomas d'Aquin (1225-1274), théologien de l'Eglise catholique, donne ce témoignage au sujet de son expérience: «Dans une même langue [lingua], on trouve diverses façons de parler, comme il apparaît en français, en picard et en bourguignon; pourtant, il s'agit d'une même langue [loquela].» Cela ne signifie pas cependant que la communication puisse s'établir aisément. De plus, les jugements de valeur sur les «patois» des autres étaient fréquents. Dans le Psautier de Metz (ou Psautier lorrain) rédigé vers 1365, l'auteur, un moine bénédictin de Metz, semble déplorer que les différences de langage puisse compromettre la compréhension mutuelle:

En françois d'époque

**Et pour ceu que nulz ne tient en son
parleir ne rigle certenne, mesure ne raison,
est laingue romance si corrompue, qu'a
poinne li uns entent l'aultre et a poinne
puet on trouver a jour d'ieu persone qui
saiche escrire, anteir ne prononcieir en
une meismes meniere, mais escript, ante et
prononce li uns en une guise et li aultre en
une aultre.**

En traduction

**[Et parce que personne, en parlant,
ne respecte ni règle certaine ni mesure ni
raison, la langue romane est si corrompue
que l'on se comprend a peine l'un l'autre et
qu'il est difficile de trouver aujourd'hui
quelqu'un qui sache écrire, converser et
prononcer d'une même façon, mais chacun
écrit, converse et prononce a sa manière.]**

Conon de Béthune (v. 1150-1220) est un trouvère né en Artois et le fils d'un noble, Robert V de Béthune. Il a participé aux croisades et a tenu à son époque un rôle politique important. Il doit surtout sa renommée aux chansons courtoises qu'il a

écrites. Lors d'un séjour à la cour de France en 1180, il chantait ses oeuvres devant Marie de Champagne et Adèle de Champagne, la mère du roi Philippe Auguste. Le texte qui suit est significatif a plus d'un titre, car **Conon de Béthune** oppose deux «patois», le picard d'Artois et le «françois» de l'Ole-de-France:

La roine n'a pas fait ke cortoise,
Ki me reprist, ele et ses fieux, li rois,
Encor ne soit ma parole françoise;
Ne child ne sont bien appris ne cortois,
Si la puet on bien entendre en françois,
S'il m'ont repris se j'ai dit mots d'Artois,
Car je ne fui pas norris a Pontoise.
[La reine ne s'est pas montrée courtoise,

lorsqu'ils m'ont fait des reproches, elle et le
roi, son fils.
Certes, mon langage n'est pas celui de France,
mais on peut l'apprendre en bon français.
Ils sont malappris et discourtois
ceux qui ont blâmé mes mots d'Artois,
car je n'ai pas été élevé a Pontoise.]

Si le poète considère que ses «mots d'Artois» constituent une variante légitime du français, le roi et la reine estiment que l'emploi des picardismes est une façon de ne pas respecter le bon usage de la Cour et qu'il faut adopter une langue plus proche de celle du roi, ce qu'on appelle alors le «langage de France», c'est-à-dire la «langue de l'Ole-de-France». Déjà à cette époque, les parlers locaux sont perçus de façon négative. Dans le *Tournoi de Chauvency* écrit en 1285, le poète **Jacques Bretel** oppose le «bon françois» au «valois dépenaillé» (walois despannei):

Lors commença a fastroillier
Et le bon fransoiz essillier,
Et d'un walois tout despannei
M'a dit: «Bien soiez vos venei,
Sire Jaquemmet, volontiers.»

[Il commença alors a baragouiner
et a massacrer le bon français,
dans un valois tout écorché
il me dit: «Soyez le bienvenu,
Monsieur Jaquemmet, vraiment!»]

Dans d'autres textes, on parle du «langage de Paris». Ce ne sont là que quelques exemples, mais ils témoignent éloquemment que le «françois» parlé à la Cour du roi et à Paris jouissait dans les milieux aristocratiques d'un prestige supérieur aux autres parlers. Ainsi, la norme linguistique choisie devient progressivement le «françois» de l'Ole-de-France qui se superposa aux autres «langages», sans les supprimer. Mais il faut faire attention, car la langue nationale qui commence à s'étendre au royaume de France n'est pas le «langage de Paris», plus précisément le parler des «vilains», c'est-à-dire celui des manants, des paysans et des roturiers, mais c'était le «françois» qui s'écrivait et qui était parlé à la Cour de France, donc la variété cultivée et socialement

valorisée du «françois». Voici un témoignage intéressant à ce sujet; il provient d'un poème biblique (1192) rédigé par un chanoine du nom de **Evrat**, de la collégiale Saint-Etienne de Troyes:

Tuit li languages sunt et divers et estrange
Fors que li languages franchois:
C'est cil que deus entent anchois,
K'il le fist et bel et legier,
Sel puet l'en croistre et abregier
Mielz que toz les altres languages.

[Toutes les langues sont différentes et étrangères
si ce n'est la langue française;
c'est celle que Dieu perçoit le mieux,
car il l'a faite belle et légère,
si bien que l'on peut l'amplifier ou l'abrégier
mieux que toutes les autres.]

Selon ce point de vue, le «françois» est ni plus ni moins de nature divine! C'est la plus belle langue, après le latin, et après le grec et l'hébreu, les trois langues des Saintes Ecritures. Mais ce français c'était également le «françois» de **l'Administration royale**, celui des baillis et des sénéchaux, qui devaient être gentilshommes de nom et d'armes, ainsi que de leurs agents (prévôts, vicomtes, maires, sergents, forestiers, etc.). Ce personnel administratif réparti dans toute la France exerçait au nom du roi tous les pouvoirs: ils rendaient la justice, percevaient les impôts, faisaient respecter la loi et l'ordre, recevaient les plaintes des citoyens, etc. Ces milliers de fonctionnaires — déjà 12 000 vers 1500 — étaient bilingues et pouvaient s'exprimer dans un «françois» assez normalisé. Près du tiers des commis de l'Etat se trouvait à Paris, que ce soit au Parlement, à la Chambre des comptes, à la Chancellerie, à la Cour du trésor, à la Cour des aides, etc. A la fin du Moyen Age, on trouvait partout en France des gens pouvant se faire comprendre en «françois». Dans son *Esclarcissement de la langue francoyse* écrit en anglais (1530), **John Palsgrave** apporte ce témoignage: «Il n'y a pas non plus d'homme qui ait une charge publique, qu'il soit capitaine, ou qu'il occupe un poste d'indiciaire, ou bien qu'il soit prédicateur, qui ne parle le parfait françois, quel que soit son lieu de résidence.» D'ailleurs, dès 1499, une ordonnance royale exigeait que les sergents royaux sachent lire et écrire le «françois». Tous ces gens écrivaient et produisaient en français des actes, procès-verbaux, comptes, inventaires, suppliques, pétitions, etc. C'est ainsi que la bureaucratisation a pu jouer un rôle primordial dans l'expansion de la «langue du roi». A partir du XIIe siècle, on s'est mis à écrire des chansons de geste, des chansons

de trouvère, des fabliaux, des contes, des ouvrages historiques, des biographies de saints, des traductions de la Bible, etc., le tout en «françois du roi». Avec l'apparition de l'imprimerie dès 1470 en France, le français du roi était assuré de gagner la partie sur toute autre langue dans le royaume. En même temps, les paysans qui constituaient quelque 90 % de la population, continuaient de pratiquer leur langue maternelle régionale. Parfois, des mots du «françois» pouvaient s'implanter dans leur vocabulaire, mais sans plus. Dans les écoles, on enseignait le latin, quitte à passer par le «françois» ou le patois pour expliquer la grammaire latine. Avec le temps, les écoles des villes se mirent à enseigner la langue française. A la fin du Moyen Age, la majorité des citadins pouvait lire le «françois», sans nécessairement l'écrire. Dans les campagnes, l'analphabétisme régnait, mais beaucoup de paysans pouvaient lire en «françois» des textes simples comme des contrats de mariage, des testaments, des actes de vente, des créances, etc.

Conclusion

Aujourd'hui le français est une langue romane parlée en France, dont elle est originaire, ainsi qu'en Belgique, au Canada, au Luxembourg, en Suisse et dans 51 autres pays, principalement localisés en Afrique. Issu de l'évolution du bas latin vers le latin vulgaire puis le roman au cours du premier millénaire de l'ère chrétienne, le français devient une langue juridique et administrative.

La notion d'ancien français regroupe l'ensemble des langues romanes de la famille des langues d'oïl parlées approximativement dans la moitié nord du territoire français actuel, depuis le IX^e siècle jusqu'au XIV^e siècle environ.

L'époque de l'ancien français a fait faire des pas de géant à la langue française. Mais le français n'était pas encore une langue de culture et ne pouvait rivaliser ni avec le latin ni même avec l'arabe, dont la civilisation était alors très en avance sur celle des Occidentaux. On a compris pourquoi le latin de l'Eglise se perpétuait : il n'avait de rival. La langue à qui le français a emprunté le plus grand nombre de mots est le latin, qui continue d'être le plus grand contributeur de nouveaux mots avec l'anglais, dont les termes d'ailleurs peuvent être d'origine latine ou française. Le latin était la langue de l'administration et de l'enseignement, de la science et du culte. Le contact perpétuel des deux langues est facilité par les premières traductions du latin en français. Les emprunts les plus archaïques sont des mots d'église : ***diable, evesque, apostle, image, etc.*** Les emprunts au latin classique comptent sûrement quelques dizaines de milliers de termes. En fait, cet apport du latin classique n'a jamais cessé d'être productif au cours de l'histoire du français ancien. Encore le français empruntait environ 270 mots à la langue arabe. Le développement du commerce arabe avec les grandes cités italiennes enrichissait la langue française en termes liés à ces activités commerciales : ***camphre, coton, gazelle, goudron, orange, sirop, sucre, orange, etc.***

Quant au système phonétique en final de mot, la règle était de prononcer les consonnes écrites. Rappelons que la période romane avait introduit la prononciation d'un [h] dit «aspiré» dans des mots d'origine francique comme ***honte, haine, hache,***

haïr, hêtre, héron. etc. Cette prononciation du [h] s'est atténuée au cours de l'ancien français, qui finira par ne plus écrire le **h** initial dans la graphie. Par exemple, le mot « homme » du français moderne s'écrivait **ome** en ancien français. Le **h** graphique a été réintroduit dans les siècles suivants soit par souci étymologique (**ome**<lat. **hominancienem**>**homme**) soit pour interdire la liaison (**harnais, hutte**).

Encore nous avons appris que l'ancien français conservait encore sa déclinaison à deux cas. Jusqu'au XIII^e siècle, les deux cas de l'ancien français sont les mêmes que pour la période romane: le cas sujet (CS) et le cas régime (CR) issu de l'accusatif latin. De façon générale, c'est le cas régime (autre que sujet) qui a persisté en français, car la déclinaison à deux cas a commencé à s'affaiblir dès le XIII^e siècle et, à la fin du XIV^e siècle, le processus était rendu à son aboutissement: il ne restait plus qu'un seul cas, le cas régime. C'est sur celui-ci que repose la forme des mots français d'aujourd'hui.

Une autre innovation concerne l'apparition de l'article en ancien français, alors que le latin n'avait pas d'article. Le français a développé un système d'articles à partir des démonstratifs **ille/illa/illud**, qui ont donné les déterminants appelés «articles définis».

Pour l'article indéfini, ce sont les formes **uns / un** (masc.) et une (fém.), alors que le pluriel était toujours marqué par **uns** (en français moderne: **des**).

Il faut mentionner également le système de numération qui a profondément été modifié en ancien français. Les nombres hérités du latin correspondent aux nombres de un à seize. Le nombre **dix-sept**, par exemple, est le premier nombre formé d'après un système populaire (logique) qui sert pour tous les nombres suivants: 10 + 7, 10 + 8, 10 + 9, etc. En ce qui concerne les noms des dizaines, le latin possédait un **système décimal**; ainsi, **dix** (< **decem**) **vingt** (< **viginti**), **trente** (< **tringinta**), **quarante** (< **quadraginta**), **cinquante** (< **quinguageni**) et **soixante** (< **sexaginta**) sont d'origine latine. Il en est de même pour les formes employées en Belgique et en Suisse telles que **septante** (< **septuaginta** > **septante**), **octante** (< **octoginta**) ou **huitante**

(< **octoginta** > **oitante**) et **nonante** (< **nonaginta**) dans **septante-trois, octante-neuf (ou huitante-neuf), nonante-cinq, etc.**

La liste de littérature

1. Аллендорф К. А. Очерк истории французского языка, М. 1959.
 2. Гурычева М. С. Начальный этап в формировании национального французского языка, 1960.
 3. Катагощина Н. А. История французского языка, М. 1958.
 4. Люблинская А. Д. Очерки истории Франции, М. 1957.
Прицкор Д. П.
 5. Сергиевский М. В. История французского языка, М. 1938.
 6. Borodina M. A. Morphologie historique du français, M. 1965.
 7. Burger A. Lexique de la langue de Villon, 1957.
 8. Chigarevskaja N. Précis d'histoire de la langue française, M. 1984.
 9. Dauzat A. L'histoire de la langue française, M. 1956.
 10. internet : google. fr
 11. internet : wikipedia. Fr
- .